

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 2 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Jean-Marie BANCAREL, Achille AMET, Gabrielle MAYMARD, Marie-Christine COLIN, Patrick BATTANDIER, Angélique ANDRIEU, Jérôme PASCAL, Arnaud VIALA, Edith GUCCINI.

Absents :

Excusés : Georges CLUZEL (a donné pouvoir à Daniel AYRINHAC), Albert GAVEN

Secrétaire de séance : Jérôme PASCAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2021.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il informe le Conseil Municipal qu'une délibération annoncée sur la convocation ne sera plus à l'ordre du jour de cette séance (Remboursement des frais kilométriques) mais qu'une délibération devra être ajoutée si tous les membres en sont d'accord ; la révision des tarifs de repas de la cuisine centrale.

La séance commence.

16 / 2021 Décision modificative n°1 du budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est produite lors de l'établissement du budget principal de la commune. Des dotations aux amortissements ont été prévues deux fois, il convient donc de corriger cette erreur par une décision modificative qui se traduit ainsi :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|
| D 28135 : Rep. Amort. Const. Instal. générales | 279.00€ |
| D 281578 : Autre matériel voirie | 153.00€ |
| D 28184 : Mobilier | 99.00€ |
| D 28188 : Autres immos corporelles | 3 388.00€ |
| TOTAL D 040 : opérations d'ordre | 3 919.00€ |
| R 1641 : Emprunts en euros | 3 919.00€ |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | 3 919.00€ |

17 / 2021 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un emploi d'agent d'entretien ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 28 juin 2021 27 juin 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures en juin et juillet et pouvant aller jusqu'à 10h en fonction des besoins.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**18 / 2021 Marché – Choix des entreprises
Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après consultation lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique et des sections 1, 2 et 3 qui en découlent, les entreprises suivantes ont été retenues :

| | ENTREPRISE RETENUE | MONTANT HT | TVA | MONTANT TTC |
|------------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| LOT 1 – Menuiseries | Centre Alu 12 | 115 703€ | 23 140.60€ | 138 843.60€ |
| LOT 2 – Electricité | Malaval Electricité | 31 914.94€ | 3 191.49€ | 35 106.43€ |
| LOT 3 - Peinture | SAS Benech | 10 713.75€ | 2 142.75€ | 12 856.50€ |
| | CUMUL | 158 331.69€ | 28 474.84€ | 186 806.53€ |

Les entreprises non retenues suite à l'analyse des offres sont :

- LOT 1 : SARL Belaubre
- LOT 2 : SAS AGV FLOTTES ELECTRICITE et SARL MICHAEL MENU
- LOT 3 : /

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation pour pouvoir signer les pièces du marché.

19 / 2021 Révision des tarifs des repas de la cuisine centrale

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les coûts de production des repas à la cuisine centrale ont fortement augmenté et que les tarifs de vente des repas ont quant à eux subi aucune augmentation depuis janvier 2017.

Il propose donc au Conseil Municipal de réviser le prix des repas.

Il précise que les tarifs des cantines scolaires des élèves de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge, en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement (décret N°2006-753 du 26 Juin 2006).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 6,3% le prix des repas.

Il rappelle également au Conseil Municipal que l'école de Verrières subit à la rentrée 2021 un regroupement pédagogique avec l'école de Rivière sur Tarn et que de ce fait, il n'y aura plus de repas à leur confectionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'augmenter le prix de l'ensemble des repas de 6,3% soit
 - ✓ **3.40 € pour les repas enfants de Vezins,**
 - ✓ **5.20 € pour les repas adultes de Vezins,**
 - ✓ **4.55 € pour les repas des enfants de Saint Léons,**
 - ✓ **8.45 € pour les repas des résidents de la Résidence des 2 ponts**
 - ✓ **6.11 € pour les repas de portage ADMR.**

- Que ces tarifs entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2021

20 / 2021 Désignation d'un référent Aveyron Culture

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vient d'adhérer à Aveyron Culture. Il convient de procéder à la désignation d'un référent pour la commune au sein de l'assemblée générale d'Aveyron Culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité Madame Marie-Christine COLIN pour représenter la commune au sein d'Aveyron Culture.

Questions diverses

- Monsieur le Maire tient à donner des nouvelles de la santé de Monsieur Georges CLUZEL qui a fait il y a quelques jours un infarctus. Ce dernier est sorti de l'hôpital et devra aller se reposer à Ceignac quelques jours.
- Création de groupes de travail pour les projets à venir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en tout début de mandat, une réflexion avait été menée sur les projets à porter durant le mandat : le plan d'eau et le plateau de santé avaient requis la majorité des suffrages.

C'est pour cela que Monsieur le Maire souhaite redynamiser les travaux sur ces deux projets en créant deux commissions composées d'élus désireux de s'investir et de suivre les projets.

Ces deux commissions seront composées ainsi (selon les souhaits de chacun) :

| Commission plan d'eau | Commission plateau de santé |
|------------------------------|------------------------------------|
| Achille AMET | Edith GUCCINI |
| Patrick BATTANDIER | Marie-Christine COLIN |
| Chantal CHASSAN | Daniel JALBERT |
| Jérôme PASCAL | Marie-France SEILLIER |
| Gabrielle MAYMARD | Angélique ANDRIEU |
| Jean-Marie BANCAREL | |

Chaque commission devra assister aux différentes réunions et faire avancer les projets.

Monsieur VIALA propose d'associer les services et compétences du département pour mener à bien ces 2 ambitieux projets.

- Recrutement d'un agent administratif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent devait être recruté au secrétariat de mairie dans le cadre de la labellisation France Services : il s'agit de Coralie MOLINIE qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2021.

Cette dernière a pour mission la gestion de la structure France Services et une partie du secrétariat de mairie.

- Inauguration de la Maison France Services

Le 15 juillet 2021, la mairie de Vezins de Lévézou a reçu la labellisation France Service : il est désormais nécessaire d'inaugurer ce service et d'en expliquer les fonctions aux Vézinoises et Vézinois.

Il est donc décidé d'organiser une inauguration le 30 août 2021 à 9h avec tous les partenaires puis à 10h l'inauguration officielle en présence de Madame la Préfète, d'Arnaud VIALA Président du Conseil Départemental et de Monsieur Alain MARC, Sénateur.

Fouaces et vin blanc clôtureront cette matinée.

- Démission de Monsieur Albert GAVEN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de Monsieur GAVEN Albert de démissionner de son poste de 1^{er} adjoint ainsi que de ses fonctions d'élus de la commune.

Ce dernier a transmis en Préfecture sa démission officielle : nous attendons désormais la décision de Mme la Préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

